

POLITIQUE D'ACHATS (SUITE)

PARTAGE DE RISQUE

- Praticqué couramment (par exemple partage du risque-programme avec Canadair sur A340)
- Pas de partage risque/revenu

COMPENSATIONS

- Pas de compensation autre qu'industrielle
- Le choix de Canadair et Pratt & Whitney Canada n'implique pas d'obligation de contrepartie directe (mais pourrait contractuellement être pris en compte au titre d'une contrepartie ultérieure)

ZONE DOLLAR

- Nécessité d'acheter en dollars
- Contrats établis en dollars et révisés en fonction de l'inflation U.S.

COMMENTAIRES